



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal de la Municipalité régionale de comté de Matawinie

CONSEIL DE LA MRC Séance extraordinaire – 30 avril 2025

SONT PRÉSENTS

- Mmes Isabelle Perreault, préfet, mairesse de Saint-Alphonse-Rodriguez
Audrey Boisjoly, conseillère de comté, mairesse de Saint-Félix-de-Valois
Émilie Boisvert, conseillère de comté, mairesse de Sainte-Marcelline-de-Kildare
Sophie Galarneau, conseillère de comté, mairesse d'Entrelacs
Isabelle Parent, conseillère de comté, mairesse de Notre-Dame-de-la-Merci
- MM Martin Bordeleau, préfet suppléant/adjoint, maire de Saint-Côme
Daniel Arbour, conseiller de comté, maire de Sainte-Béatrix
Pierre Charbonneau, conseiller de comté, maire de Saint-Damien
Joé Deslauriers, conseiller de comté, maire de Saint-Donat
Martin Héroux, conseiller de comté, maire de Sainte-Émélie-de-l'Énergie
Karl Lacouvé, conseiller de comté, maire de Saint-Zénon
Charles-André Pagé, représentant de Saint-Alphonse-Rodriguez
Sylvain Roberge, conseiller de comté, maire de Saint-Jean-de-Matha
Raymond Rougeau, conseiller de comté, maire de Rawdon

Formant quorum sous la présidence de madame Isabelle Perreault

SONT ABSENTS

- Mme Michelle Joly, conseillère de comté, mairesse de Chertsey
M. Réjean Gouin, conseiller de comté, maire de Saint-Michel-des-Saints

SONT ÉGALEMENT PRÉSENTS

- Mmes Édith Gravel, directrice générale et greffière-trésorière
Noémie Ladouceur-Fournelle, directrice des services juridiques
Julie Dorich, secrétaire de direction
- MM Jean-Marc Leclerc, directeur des finances
Marc Ratelle, directeur de Matières résiduelles Matawinie

La présente séance extraordinaire se déroule en vidéoconférence.

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE

CM-04-203-2025

Le quorum ayant été constaté, il est proposé par M. Raymond Rougeau, appuyé par Mme Audrey Boisjoly et résolu unanimement que la présente séance extraordinaire soit ouverte à 10 h.

2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

CM-04-204-2025

Il est proposé par Mme Isabelle Parent, appuyée par M. Daniel Arbour et résolu unanimement d'adopter l'ordre du jour tel que présenté.

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE

Prise des présences

2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

3. MATIÈRES RÉSIDUELLES MATAWINIE

3.1 Adhésion – Centre d'acquisitions gouvernementales contrat véhicules légers 2024-8106-50-02 – Autorisation

3.2 MRM – Réparation d'un véhicule - Autorisation

4. PÉRIODE DE QUESTIONS

5. LEVÉE DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal de la Municipalité régionale
de comté de Matawinie

CONSEIL DE LA MRC
Séance extraordinaire – 30 avril 2025

3. MATIÈRES RÉSIDUELLES MATAWINIE

3.1. Adhésion – Centre d'acquisitions gouvernementales – Regroupement d'achat pour l'acquisition de véhicules légers 2024-8106-50-02 - Autorisation

CM-04-205-2025

Considérant l'adoption du règlement d'emprunt 247-2024 décrétant une dépense de 2 060 800 \$ et un emprunt de 2 060 800 \$ pour le projet de collecte et de transport des matières résiduelles des neuf (9) municipalités membres du regroupement intermunicipal;

Considérant que la MRC de Matawinie souhaite participer à un regroupement d'achats du Centre d'acquisitions gouvernementales (CAG) visant l'acquisition de véhicules légers, pour la période du 16 décembre 2024 au 31 octobre 2025;

Considérant que l'article 938.2 du *Code municipal* permet à toute municipalité de se procurer tout bien meuble ou tout service de gré à gré auprès du CAG;

Considérant que la MRC de Matawinie souhaite participer au regroupement d'achats du CAG afin de procéder au remplacement de deux véhicules;

En conséquence, il est proposé par Mme Audrey Boisjoly, appuyée par M. Martin Héroux et résolu unanimement que le Conseil de la MRC :

- approuve l'adhésion en cours de contrat au regroupement d'achats du Centre d'acquisitions gouvernementales (CAG) pour l'achat de véhicules légers neufs, pour la période du 30 avril 2025 au 31 octobre 2025;
- s'engage à respecter les termes et conditions dudit contrat comme si elle avait contracté directement avec les différents fournisseurs à qui les contrats ont été adjugés;
- autorise la directrice des services juridiques, Me Noémie Ladouceur-Fournelle, à signer, pour et au nom de la MRC de Matawinie, tous les documents utiles ou nécessaires en lien avec le présent mandat d'achat et à agir à titre de représentant de la MRC pour la gestion de ce contrat.

3.2. Matières résiduelles Matawinie – Réparation d'un véhicule - Autorisation

CM-04-206-2025

Considérant l'adoption du règlement d'emprunt 247-2024 décrétant une dépense de 2 060 800 \$ et un emprunt de 2 060 800 \$ pour le projet de collecte et de transport des matières résiduelles des neuf (9) municipalités membres du regroupement intermunicipal;

Considérant que le règlement 209-2019-3 et l'article 938.1.2 du *Code municipal* permettent d'octroyer de gré à gré sur autorisation par résolution du Conseil tout contrat pour l'organisation du Service de gestion des matières résiduelles comportant une dépense supérieure à 25 000 \$, mais inférieure au seuil minimal obligeant l'appel d'offres public;

Considérant que le véhicule Peterbilt 2008 n° 05-08 est présentement hors d'usage en raison d'un bris mécanique au moteur et aux freins pneumatiques;

En conséquence, il est proposé par M. Sylvain Roberge, appuyé par M. Martin Bordeleau et résolu unanimement que le Conseil de la MRC :

- autorise les réparations suivantes, de gré à gré, auprès du fournisseur, pour les montants autorisés au tableau ci-dessous et en autorise le déboursement :

Description	Fournisseur	Montant autorisé (Taxes TPS-TVQ)	Source de financement prévue
Réparation du moteur	Pierre Mécanique	35 270,49 \$	Règlement d'emprunt – 247-2024
Réparation des freins pneumatiques	Pierre Mécanique	5 137,70 \$	Règlement d'emprunt – 247-2024



Procès-verbal de la Municipalité régionale
de comté de Matawinie

CONSEIL DE LA MRC
Séance extraordinaire – 30 avril 2025

No de résolution
ou annotation

4. PÉRIODE DE QUESTIONS

5. LEVÉE DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE

CM-04-207-2025

L'ordre du jour étant épuisé, il est proposé par M. Pierre Charbonneau, appuyé par M. Daniel Arbour et résolu unanimement que la présente séance extraordinaire du Conseil de la MRC soit et est levée à 10 h 04.



Édith Gravel

Directrice générale et
greffière-trésorière



Isabelle Perreault

Préfet



No de résolution
ou annotation

**Procès-verbal de la Municipalité régionale
de comté de Matawinie**

**CONSEIL DE LA MRC
Séance extraordinaire – 30 avril 2025**